

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Mise à jour du catalogue
des tarifs municipaux de
la boutique du Musée
de la Coutellerie**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

MISE À JOUR DU CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE DE LA COUTELLERIE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du 09/09/2025 actualisant le catalogue des tarifs municipaux de la Boutique du Musée ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'opérer la mise à jour des tarifs de trois articles de la Boutique du Musée de la Coutellerie ;

Il est proposé la mise en vente de ces articles aux tarifs ci-dessous :

- Le porte-clés Le Thiers avec manche en résine vendu 28,00 euros sera vendu au prix de 29,00 euros ;
- Le pendentif couteau avec manche (matériaux divers) vendu 42,50 euros sera vendu au prix de 43,50 euros ;
- Le pendentif couteau avec incrustation de nacre vendu 32,50 euros sera vendu au prix de 33,50 euros ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL Á L'UNANIMITÉ :

- **Fixe** les tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER